

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2013)  
**Heft:** 2012

**Artikel:** Lutte contre la corruption à l'étranger : la Suisse fait des efforts : toujours de nouvelles affaires, mais Transparency International salue la volonté politique d'agir  
**Autor:** Franchini, Federico  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014172>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de cette somme s'élève au bas mot à 600 milliards de dollars par année - ce qui représente vraiment beaucoup d'argent!

## Baisse constante

En Suisse, selon la dernière brochure de l'Office fédéral de la statistique relative aux [finances publiques 2010](#), la dette publique de la Confédération, des cantons et des communes atteignait environ 200 milliards de francs. Cette dette, contrairement à celle des autres pays développés qui est en nette augmentation, est chez nous en baisse constante depuis plusieurs années. La charge financière se montait à 7,2 milliards de francs en 2006 et à 5,5 milliards en 2010 (en diminution de 1,7 milliard en 5 ans ou 24%). On peut en

déduire un taux d'intérêt moyen de 2,75%. A relever au passage que l'endettement helvétique se monte à 36% du PIB, alors que le traité de Maastricht fixe un plafond à 60%. Quant à la quote-part de l'Etat, y compris les assurances sociales, autrement dit l'ensemble des prélèvements obligatoires exprimés en pourcentage du PIB, elle est aussi en recul: 34,4% en 2006 et 32,7% en 2010.

En revenant à la question des conséquences d'une hausse des taux d'intérêt sur les charges financières des collectivités publiques, on peut aisément calculer qu'une remontée d'un quart de pour-cent équivaut à une augmentation de 500 millions de francs. Bien sûr, une hausse des taux d'intérêt n'est pas prévisible en Suisse tant que la Banque

nationale tient son engagement de maintenir le plancher de l'euro à 1,20 franc. La BNS attendra très vraisemblablement que les taux remontent aux Etats-Unis et en Europe avant d'en faire autant ici. Il est aussi évident que ces futures hausses seront initialement presque indolores, car en quelque sorte délayées dans le stock de la dette.

Toutefois, l'indication de la direction dans laquelle nous irons semble assez claire. Et lorsque le mouvement de hausse des taux d'intérêt sera lancé, il est peu probable qu'il s'arrête avant d'avoir retrouvé des niveaux «normaux». Boucler des exercices comptables équilibrés, voire bénéficiaires, deviendra beaucoup plus ardu. Et comme gouverner, c'est prévoir...

## Lutte contre la corruption à l'étranger: la Suisse fait des efforts

Toujours de nouvelles affaires, mais Transparency International salue la volonté politique d'agir

Federico Franchini - 24 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24545>

Le 10 octobre dernier, le Tribunal pénal fédéral [a condamné](#) cinq hommes d'affaires tchèques à des peines de 36 à 52 mois de prison ainsi qu'à des jours-amende avec sursis. Jacques de Groote, citoyen belge et ancien administrateur du Fonds monétaire international, a écopé pour sa part d'une peine pécuniaire avec sursis. Tous étaient impliqués dans une

vaste affaire d'escroquerie dans le cadre de la privatisation de Mosteck Uhelna Spolecnost (MUS), une société minière tchèque.

Reconnus coupables de blanchiment aggravé et d'escroquerie ou de complicité d'escroquerie, les cinq hommes d'affaires tchèques, dont certains étaient des anciens administrateurs de MUS ou des

membres du Comité de surveillance, ont détourné des actifs de la société qu'ils étaient parvenus à contrôler presque totalement. Une partie de cet argent - plus d'un milliard de francs -, a été ensuite blanchi en Suisse et au Liechtenstein sur une centaine de comptes bancaires détenus par plus de 30 sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux comme les Bahamas ou

l'Ile de Man.

Cette affaire montre une fois de plus que l'argent de la corruption et du blanchiment continue de transiter par la Suisse. Pourtant, dans un récent [rapport](#) publié par l'ONG spécialisée Transparency International, la Confédération figure dans le groupe d'Etats qui accomplissent un effort particulier pour mettre un terme aux pratiques consistant à soudoyer des agents publics étrangers afin d'obtenir des marchés ou des licences, à contourner les lois en vigueur en matière de fiscalité ou à échapper aux réglementations locales.

Pour combattre ces pratiques, les 34 Etats membres de l'OCDE, dont la Suisse, ainsi que six autres Etats (Argentine, Brésil, Bulgarie, Colombie, Russie, et Afrique du Sud) ont signé en 1997 une [Convention](#) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales. Celle-ci oblige les gouvernements de ces pays à adopter et à renforcer des lois visant à mettre un terme à ces pratiques.

Transparency International évalue annuellement la mise en pratique ces engagements. Selon le rapport 2013, trente pays sur quarante combattent et investiguent faiblement les cas de corruption internationale. Seulement huit pays ont atteint les objectifs de la Convention. Selon l'ONG, l'échec d'un si grand nombre des pays à poursuivre les

entreprises qui corrompent les gouvernements étrangers risque de mettre en péril l'accord de 1997.

Les raisons pour lesquelles les Etats n'atteignent pas ces objectifs sont multiples: coupes dans les budgets des instances d'application, absence d'organismes spécialisés pour enquêter sur la corruption transnationale et incapacité de mettre en place de mesures de dissuasion.

Surprise. Parmi les Etats qui ont fait le moins d'efforts dans ce domaine, plusieurs sont considérés comme des pays très peu corrompus. Norvège, Danemark, Suède, Canada et les Pays-Bas, dans les dix pays les moins corrompus du monde, selon l'indice établit par Transparency International elle-même, figurent parmi les Etats qui font le moins d'efforts pour combattre la corruption à l'étranger. Vingt Etats, y compris des membres du G20 comme le Brésil, le Japon, la Corée du Sud et les Pays-Bas ont «peu ou rien» fait pour exiger des comptes de la part des entreprises et des dirigeants versant des pots-d'-vin à des fonctionnaires étrangers. Au cours des quatre dernières années, vingt-trois pays signataires de la Convention de l'OCDE n'ont entrepris aucune poursuite pour des faits de corruption transnationale. Comment est-il possible - se demande Transparency International - que des pays qui ont acquis une solide culture de la transparence dans les institutions publiques ne soient

pas capables de s'assurer que d'autres pays bénéficient des mêmes avantages?

La Suisse fait partie du groupe de tête des pays qui manifestent le plus d'efforts, avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne, La Suisse a accordé une augmentation significative des ressources consacrées à la prévention et à la poursuite de la corruption internationale. Depuis 2009, elle a conduit 57 investigations concernant la corruption d'agents publics étrangers dans le contexte de transactions commerciales. Six affaires se sont terminées par des sanctions. D'autres affaires, comme celle liée à l'Algérie ([DP 2005](#)), font l'objet d'une enquête pénale de la part du Ministère public de la Confédération (MPC).

En soulignant les efforts remarquables accomplis par la Confédération, Transparency International reproche pourtant à la Suisse un système d'investigation encore trop décentralisé et des amendes pécuniaires trop faibles. Le plafond, fixé à 5 millions de francs, est jugé trop bas pour constituer une dissuasion efficace contre la corruption. L'ONG note également le manque de protection des dénonciateurs. La Suisse, par exemple, ne connaît pas de canaux de communication confidentiels pour inciter les lanceurs d'alerte à signaler des violations.

Si la Confédération s'en sort très bien en comparaison internationale, il faut pourtant

constater que sa place financière est toujours utilisée pour y dissimuler l'argent de la corruption étrangère. La

récente affaire de corruption liée à l'[Argentine](#), sur lequel le MPC mène une enquête pénale pour présomption de blanchiment et qui voit sous la

loupe une fiduciaire tessinoise et des banques helvétiques, ne constitue que le dernier épisode d'une longue saga.

## La marche vers l'interdépendance

L'avenir depuis 50 ans avec DP - III. Les relations extérieures

Albert Tille - 26 octobre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24562>

*Domaine Public* décrit et commente depuis 50 ans les affaires publiques helvétiques. Un survol du sommaire de ses 2'000 éditions offre un indicateur intéressant de la dépendance croissante de la politique suisse face à l'étranger.

Durant ses dix premières années, DP n'a consacré que 37 articles en rapport avec l'étranger. A l'ordre du jour, bien sûr, l'initiative Schwarzenbach, puis la monnaie avec l'abandon de la convertibilité du dollar en or. En revanche, pour la seule année 2012, DP a publié 54 articles évoquant l'incidence étrangère sur les décisions politiques du pays.

La Suisse de l'après-guerre se voulait indépendante et neutre. Elle devient largement interdépendante. Entendons-nous bien. La Suisse économique moderne a toujours été largement ouverte vers le monde. Un petit pays au marché intérieur restreint ne peut prospérer qu'en cherchant des débouchés à l'étranger.

Dans les années 60, son commerce extérieur représentait en gros un tiers du produit intérieur. C'est à peu près la même chose qu'aujourd'hui ([DP 2011](#)).

Il y a 50 ans, l'économie suisse, intacte après la deuxième guerre mondiale, trouvait facilement son chemin dans les pays en reconstruction. Sûre d'être parmi les meilleures, elle s'accroche à une politique d'indépendance. Le Gatt (Accord général sur les tarifs et le commerce) est créé en 1948 pour réglementer le commerce mondial. La Suisse en reste à l'écart pendant dix ans. Bousculée par la guerre protectionniste menée par les Etats-Unis en faveur de son industrie horlogère, elle s'associe au Gatt huit ans plus tard pour devenir membre à part entière en 1966.

Convaincue de l'utilité d'une libéralisation réglementée des échanges pour maintenir sa capacité exportatrice, la Suisse devient alors très active dans les divers cycles de négociations commerciales. En

1994, elle ratifie l'accord de création de l'OMC qui protège les marques de ses montres et les brevets de son industrie pharmaceutique et amorce une libéralisation des services. Donnant-donnant, la Suisse est contrainte en échange d'abandonner sa politique agricole planifiée. Pour Luzius Wasescha, l'un des négociateurs suisses à l'OMC, qui s'exprimait alors dans [DP 1360](#), «*le choix de la communauté internationale se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international. La législation suisse doit donc s'adapter*».

La collaboration avec l'Europe se fait aussi à reculons. En 1960, la Suisse suit la Grande-Bretagne dans l'AELE, zone de libre-échange peu contraignante, sorte d'antidote à la création du Marché commun. Mais l'AELE se rétrécit comme peau de chagrin alors que l'Union s'agrandit et se renforce. Le Conseil fédéral est convaincu que la Suisse doit avoir plein